



Informations communales

(Conseils des 6 et 17 juin, du 4 juillet et du 5 septembre 2011)

FINANCES

1 Subventions scolaires :

Pour l'année 2011, le conseil municipal, après délibération avec 4 voix contre, 2 abstentions et 20 voix pour, a décidé de majorer les participations de la manière suivante :

- Arbre de Noël : 10,50 € par élève de Nivillac
- Fournitures : 41,50 € par élève de Nivillac
- Activités culturelles : 31,50 € par élève de Nivillac

Par ailleurs, il est précisé que les participations « fournitures » et « activités culturelles » seront versées sur la base des effectifs de la rentrée des classes de septembre 2010, et que la participation « arbre de Noël » sera versée sur la base des effectifs de la rentrée des classes de septembre 2011.

Le versement de ces participations se fera conformément aux dispositions de la délibération du 7 juillet 2008 ayant pour objet le « versement des participations scolaires ».

2 Participations des communes extérieures concernant l'école publique des Petits Murins :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune de Nivillac a repris la compétence de l'école publique « Les Petits Murins », cette compétence étant exercée antérieurement par le SIVOM de La Roche Bernard.

Un décompte des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'école a été effectué lors de l'élaboration du budget primitif 2011. Il en est ressorti un coût de 1 123,30 € par élève de classes maternelles et un coût de 710,74 € par élève de classes élémentaires. Par ailleurs, le coût par élève déjeunant à la cantine a été établi à 97,83 € et celui de l'enseignement musical dispensé dans cette école a été déterminé à 42,67 € par élève.

Sachant que plusieurs élèves fréquentant cette école sont domiciliés en dehors de la commune de Nivillac, une répartition des coûts a été faite en fonction du nombre d'élèves pour chaque commune concernée.

Dans un souci d'équité, la participation des communes extérieures ayant des élèves dans cet établissement, a été fixée ainsi qu'il suit :

- Frais de fonctionnement : 1 123,30 € par élève de classes maternelles, 710,74 € par élève de classes élémentaires,
- Restauration : 97,83 € par élève,
- Enseignement musical : 42,67 € par élève.

En cas de refus d'une commune de participer, celle-ci sera contactée par la mairie pour en discuter. En ce qui concerne l'enseignement musical, la somme sera imputée aux familles en cas de refus de la commune de résidence de participer.

3 Subventions 2011 :

a. Associations :

Sur proposition de la commission « subventions », le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

A vocation culturelle : Revival, 100 € - Tous Art'Zimut, 480 € - Les Voix de l'estuaire, 100 € - Vilaine et Saloum, 200 €

Sportives : Football Club Sud Vilaine de Camoël, 60 € - FCBV Nivillac, 6 000 € - GNDB Nivillac, 6 000 € - Sport Nature Roche Vilaine La Roche-Bernard, 150 € - Gym tonique Nivillac, 300 € - Mei Hua Zhuang, 100 € - Speed Bikes, 600 €

A vocation médicale : FNATH (Accidentés de la vie), 100 € - Amicale des donneurs de sang La Roche-Bernard, 100 €

A vocation sociale, enfance : Enfance et familles d'adoption Vannes, 100 € - Coup de pouce aux devoirs, 150 € - En avant les p'tits Loups Marzan, 100 € - CCAS Nivillac, 15 000 € - Les Restos du Cœur Vannes, 300 €

Diverses : UNC-AFN, 250 € - Assoc. Départ. des Veuves et Veufs du Morbihan, 200 € - Prévention routière Vannes, 100 € - SNSM Damgan, 100 € - Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan, 100 € - REGALES Nivillac, 100 € - GVA Questembert, 200 € - Le Souvenir Français, 100 €

Il a été précisé, qu'à partir de 2012, la date limite de réception des demandes a été fixée par le conseil au 31 mars (date limite au-delà de laquelle les demandes ne seront examinées que l'année suivante).

b. Ecoles extérieures et organismes de formation :

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 17 € par élève de Nivillac fréquentant les établissements ci-dessous :

- Maison Familiale Rurale- QUESTEMBERT (56) : 51,00 € (17 € x 3 élèves)
- Maison Familiale Rurale- GUILLIERS (56) : 51,00 € (17 € x 3 élèves)
- B.T.P. Formation - VANNES (56) : 102,00 € (17 € x 6 élèves)
- Chambre des Métiers du Morbihan- VANNES (56) : 102,00 € (17 € x 6 élèves)
- Chambre des Métiers- COTES D'ARMOR (22) : 34,00 € (17 € x 2 élèves)
- Enseignement Agricole public- GUERANDE (44) : 17,00 € (17 € x 1 élève)
- Maison Familiale Rurale- PLESSE (44) : 17,00 € (17 € x 1 élève)
- Lycée de l'ERDRE - NORD-SUR-ERDRE (44) : 17,00 € (17 € x 1 élève)
- AFO BAT- PLERIN (22) : 17,00 € (17 € x 1 élève)

ENVIRONNEMENT

1 Projet éolien

Pour l'installation d'un parc éolien de quatre machines dans le secteur de Keriho, la société « Les Vents de Nivillac » devra emprunter des voies communales et des chemins ruraux pour la livraison du matériel et la pose de câbles.

Une convention de passage sur la voirie, d'enfouissement de câbles et de survol nécessaires à la construction et à l'exploitation de ce parc éolien, doit être établie. Cette convention définit les obligations de chaque partie pour mener à bien le projet ; elle aura une durée de trente ans. Le conseil a accepté de donner l'autorisation requise. Cette convention sera accordée à titre gracieux.

Le Maire a été autorisé à signer la convention. Il a précisé que le dossier a été soumis à la commission des sites du Morbihan et de la Loire-Atlantique et qu'une enquête publique aura lieu au mois de novembre 2011.

2 Intervention de Rozenn BURBAN, agent d'Arc Sud Bretagne chargé de la prévention des déchets :

Un exposé a été fait par Rozenn BURBAN sur la mise en place de la redevance incitative qui sera effective au 1^{er} janvier 2013. L'objectif est de réduire de 30 % minimum le volume des déchets. Chaque foyer sera équipé d'un container et sera assujéti à la redevance incitative **en fonction du nombre de levées à l'année**. La redevance comprendra une part fixe et une part variable, l'objectif étant de faire payer l'usager en fonction de ce qu'il produit réellement. Tous les containers jaunes seront supprimés et des points d'apports volontaires seront mis en place dans différents secteurs de la commune. Une facturation à blanc sera établie en 2012 parallèlement à la facture normale pour permettre aux usagers de faire un comparatif.

3 Budget assainissement : durée d'amortissement des biens :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune de Nivillac a repris la compétence « assainissement collectif » du SIVOM de La Roche Bernard pour les installations situées sur son territoire.

Afin d'amortir les biens figurant dans l'actif du budget « assainissement collectif », il a été nécessaire de fixer les durées d'amortissement par catégorie de bien.

Les durées suivantes ont été arrêtées :

Nature du bien	Durée
Station d'épuration	60 ans
Réseaux	60 ans
Bassins de stockage des boues	15 ans
Postes de refoulement	60 ans
Compteurs sur postes de refoulement	20 ans
Raccordements électriques sur postes de refoulement	20 ans
Levés topographiques	30 ans

4 Rapport 2010 sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

La gestion du SPANC a été confiée à la société VEOLIA Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public du 1^{er} septembre 2007.

Le nombre total de clients constaté sur le SPANC est de 2 356 abonnés au 31 décembre 2010 sur les communes de Nivillac, Saint Dolay, Théhillac et La Roche Bernard.

71 installations neuves ont fait l'objet d'un contrôle de conception et d'implantation en 2010, dont 34 concernant Nivillac, et 36 installations ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution dont 15 concernant Nivillac.

129 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2010 dont 90 concernant Nivillac. 8 contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien ont été effectués dont 6 concernant Nivillac.

5 Compte-rendu de la réunion Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Arc Sud Bretagne du 14 juin 2011

M. THOMAS a fait le point suite aux différentes réunions qui se sont déroulées à l'échelon de la communauté Arc Sud Bretagne. Il a souligné la nécessité de consommer de moins en moins d'espaces au niveau de l'urbanisation pour préserver l'activité agricole. Chaque commune sera tenue de faire un bilan de ses consommations d'espaces. Certains élus ont relevé que le secteur de La Roche-Bernard a pris beaucoup de retard sur le plan économique par rapport au secteur de Muzillac. Dans le domaine touristique, ce secteur a beaucoup d'atouts à faire valoir, ce qui constitue son point fort dans la communauté Arc Sud Bretagne. Le service à la personne devra aussi être développé même si les équipements en la matière sont importants dans le secteur.

URBANISME

1 Schéma d'aménagement du bourg : résultat de la consultation

Par délibération en date du 23 avril 2011, le conseil municipal avait décidé de faire un schéma d'aménagement du bourg dans sa partie nord pour permettre l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU). Suite à la consultation lancée par la commune auprès d'EOL et de EADM, seul le cabinet EOL de Vannes a répondu en proposant une prestation pour un montant de 12 905 € TTC sur une durée d'intervention de 10 semaines. Le conseil municipal a décidé de confier cette mission à ce cabinet.

2 Etude de zonage d'assainissement : résultat de la consultation

Par délibération en date du 23 avril 2011, le conseil municipal avait également décidé de lancer une procédure d'étude de zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme. Suite à la consultation lancée auprès d'EOL, de EADM et du cabinet BOURGOIS, seul le cabinet BOURGOIS de Betton a répondu, proposant un montant de 19 291,48 € TTC.

OPERATION FONCIERE

Vente de parcelles à Rofo pour le projet SARL « Pertuis de Rofo »

Par délibération en date du 23 avril 2011, le conseil municipal avait décidé de vendre les parcelles cadastrées section ZD n° 46 et ZE n°3 au lieu-dit « Rofo » à la SARL « Pertuis de Rofo » en vue de lui permettre de réaliser un projet d'implantation de formes innovantes d'hébergement respectueuses de l'environnement (cabanes et tentes dans les arbres, yourtes, ...) ainsi que l'implantation de bâtiments d'accueil (accueil, animation, sanitaires, loges du gardien).

Pour la détermination du prix de vente, une estimation a été demandée à France Domaine 56.

Le rapport estimatif en date du 16 mai 2011 fait ressortir une valeur de 40 000 € avec négociation envisageable de 15 %.

Le conseil municipal, après délibération, à **4 voix contre, 5 abstentions et 17 voix pour**, a décidé la vente à la SARL « Le Pertuis de Rofo », **au prix de 40 000 €** les parcelles cadastrées sections ZD n°46 et ZE n°3 au lieu-dit « Rofo », et a précisé qu'en cas de revente des parcelles par la SARL « Le Pertuis de Rofo », la commune de Nivillac fera

valoir le pacte de préférence en sa faveur mentionné dans l'acte notarié.

Au cours de la réunion suivante, M. THOMAS a donné lecture de deux recours gracieux déposés en mairie par le Collectif pour la Sauvegarde du Pertus de Rofo demandant le retrait des délibérations du 23 avril 2011 et du 6 juin 2011 au sujet de la vente des parcelles communales de Rofo. Il a également donné lecture d'une lettre du Préfet du Morbihan demandant des explications sur les délibérations suite au recours du Collectif.

Par ailleurs, une requête a été déposée par le Comité des Marais et Rivières du Pays de Redon et de Vilaine auprès du Tribunal Administratif de Rennes contre la délibération du conseil municipal du 23 avril 2011 relative à la vente, par la commune, du site de Rofo à la SARL « le Pertuis de Rofo ».

Le comité a déposé deux recours : un référé-suspension de la délibération pour en suspendre l'application rapidement et un recours en annulation (Recours en Excès de Pouvoir) afin que la délibération soit purement et simplement annulée dans tous ses effets.

Jean Thomas a demandé à l'assemblée l'autorisation d'ester en justice dans cette affaire en particulier, sachant qu'une délibération en date du 2 juin 2008 relative aux délégations du conseil municipal au Maire lui donne une autorisation générale de défendre les intérêts communaux devant toutes juridictions.

Mandat a été donné au Cabinet de Maître Christian BOIS, sis à Rennes, pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif.

Le conseil municipal a pris ces décisions à 16 voix pour et 1 voix contre.

Rejet par le tribunal administratif du recours en référé suspension du Comité des Marais concernant la délibération du conseil municipal du 23 avril 2011 concernant le projet Rofo et abandon du recours en annulation contre cette même délibération

Monsieur le maire a fait le point sur cette affaire. Quatre procédures avaient été engagées contre les délibérations du conseil municipal :

- Un recours gracieux du Collectif pour la Sauvegarde du Pertus du Rofo auprès du Préfet demandant le retrait de la délibération du 23 avril 2011
- Un recours gracieux du Collectif pour la Sauvegarde du Pertus du Rofo auprès du Préfet demandant le retrait de la délibération du 6 juin 2011
- Un recours en référé suspension du Comité des Marais concernant la délibération du 23 avril 2011
- Un recours en annulation du Comité des Marais concernant la délibération du 23 avril 2011.

Concernant les recours gracieux, le Maire a fait une réponse au Préfet le 30 juin 2011 accompagnée de pièces justificatives. Les documents ont été réceptionnés par la Préfecture le 4 juillet 2011. Le préfet avait un délai de deux mois pour éventuellement déférer les délibérations auprès du tribunal administratif. A ce jour, aucune suite n'a été donnée par le Préfet.

Concernant le recours en référé suspension, le juge des référés a considéré que la délibération du 23 avril 2011 était un acte préparatoire et que la décision de vendre n'était pas actée. Par ordonnance en date du 15 juillet 2011, il a rejeté la requête du Comité des Marais et a condamné ce dernier à verser 800 € à la commune.

Concernant le recours en annulation, le Comité des Marais a notifié le 4 août 2011 à la commune sa décision

de retirer sa requête en annulation de la délibération du 23 avril 2011 au motif qu'il a été condamné à 800 € d'amende lors du jugement en référé suspension. Par ailleurs, il a justifié son retrait auprès du Tribunal administratif par le fait que le Comité des Marais était essentiellement une association de sensibilisation pédagogique qui a engagé par ailleurs des frais dans l'édition de livres grand public sur la flore et la faune du marais.

Compte tenu de cette décision, la commune a accepté ce retrait. Néanmoins, elle demande la condamnation de l'association à verser à la somme la somme de 1 000 €.

CULTURE

1 Tarifs saison culturelle 2011-2012 :

Tarifs de catégorie A : « supprimés » pour cette saison.

Tarifs de catégorie B : 7/9/11/13 €

- Tarif « réduit » : 7 € - Sur présentation d'un justificatif : moins de 25 ans, demandeur d'emploi, abonnés « Nomade Forum-Vieux couvent », « Découverte » et « Passion
- Tarif « partenaires » : 9 € - Abonnés des lieux culturels partenaires, adhérents ADDAV 56, comités d'entreprise partenaires (ACEVA/Cezam, COS 56), adhérents FNAC (vente en ligne uniquement).
- Tarif « réservation et web » : 11 € - Tout le monde peut en bénéficier à condition de réserver et payer ses places au plus tard la veille des spectacles ! (par téléphone ou directement au Forum). Pour les réservations effectuées sur notre site internet et dans les points de vente (Magasins FNAC, Carrefour, Géant, Magasins U, 0 892 68 36 22 (0,34 €/min), www.fnac.com) + frais de location
- Tarif « guichet » : 13 € - Pour ceux qui n'ont pas réservé ou payé leur place... et qui ne bénéficient pas des tarifs « partenaires » ou « réduit ».

Tarifs de catégorie C, pour les spectacles du programme « Entre Cour et Jardin » :

Ces spectacles sont financés par la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

- 1,9 € / enfant pour les établissements scolaires de la communauté de communes Arc Sud Bretagne + prise en charge des transports (sauf collèges).
- 3,8 € / enfant pour les écoles HORS de la communauté de communes Arc Sud Bretagne + pas de prise en charge des transports.
- 0 € pour les accompagnateurs des établissements scolaires
- 4,5 € pour tous les spectateurs hors public scolaire (= catégorie C).

Tarifs de catégorie D, pour la soirée co-organisée le dimanche 28

mai 2012 avec l'ensemble choral de La Roche Bernard et l'association l'Art et la Manière : 4,5 € / gratuit pour les moins de 12 ans

Les formules d'abonnement :

Toutes les formules d'abonnement donnent accès au tarif réduit au Forum et à des tarifs préférentiels dans les lieux culturels partenaires : Le Vieux Couvent à Muzillac, le Théâtre Anne de Bretagne à Vannes, L'Hermine à Sarzeau, La Lucarne à Arradon, le Dôme à Saint-Avé.

- Abonnement NOMADE Forum-Vieux Couvent - En achetant une carte à 10 €, l'abonné « nomade » bénéficie du tarif réduit aux spectacles programmés au Forum et du tarif « abonné/partenaire » dans les lieux partenaires.

- **Abonnement DECOUVERTE** - En réservant pour 3 spectacles différents, le spectateur bénéficie du tarif réduit, des avantages de l'abonnement « Nomade » et d'une invitation au spectacle : « Jazz à tous les étages » par la compagnie Omnibus le samedi 4 décembre 2011 (cirque et musique).

- **Abonnement PASSION** - En réservant pour 5 spectacles différents, le spectateur bénéficie du tarif réduit, des avantages de l'abonnement « Nomade » et d'une invitation aux spectacles suivants :

- « Jazz à tous les étages » par la compagnie Omnibus, le samedi 4 décembre 2011 (cirque et musique)
- « Plus ou moins ça dépend », par la compagnie Acta Fabula, le vendredi 2 mars 2012 (théâtre).

2 Tarifs école de musique 2011-2012 :

L'assemblée a fixé les tarifs 2011-2012 des ateliers de Musique du CAEM, sachant que le bureau municipal a proposé une augmentation de 3% : voir tableau ci-dessous. Les tarifs intègrent également les arts plastiques, qui ont lieu dans le cadre de l'Accueil de Loisirs du mercredi et qui seront également payables au trimestre (et plus à la séance) à compter de la rentrée prochaine.

Les tarifs ci-dessous s'entendent par personne et par trimestre, un paiement mensuel est autorisé pour permettre un étalement de la dépense, et une réduction de 10% sera appliquée à partir du troisième enfant inscrit.

Départements	Habitants de Nivillac		Habitants hors commune	
	Tarif Actuel	Nouveaux Tarifs 2 Augmentation de 3 % du tarif 1	Tarif actuel 3	Nouveaux Tarifs 4 Augmentation (majoration de 50% tarif 2)
Eveil	27.00 €	28.00 €	40.00 €	42.00 €
Formation Musicale	36.00 €	37.00 €	54.00 €	56.00 €
Pratique Individuelle	97.00 €	100.00 €	145.00 €	150.00 €
Pratique Collective	55.00 €	57.00 €	82.00 €	86.00 €
Théâtre	77.00 €	80.00 €	115.00 €	120.00 €
Arts plastiques	2,50 € /séance	30.00 € soit 2,50 €/ séance	3,25 € / séance	39.00 € soit 3,25 €/ séance

3 Rapport d'activités 2010 du studio d'enregistrement :

Mme LAPORTE, adjointe déléguée à la culture, a dressé ce bilan qui se traduit par une baisse de 60 heures d'activités (397 H en 2010 contre 427 H en 2009), d'où une régression des recettes. Si le total des heures est moins élevé, il est constaté en revanche une progression de 80 heures dans le domaine de l'enregistrement. Les utilisateurs proviennent de 16 communes différentes, dont 32 % de Nivillac. Pour 2011, un effort plus important sera fait en termes de communication pour mieux personnaliser ce studio et mieux le faire connaître auprès du public.

SPORT ET LOISIRS

Compte rendu de la commission sport-loisirs du lundi 9 juin 2011

M. DAVID, adjoint délégué, a fait état des demandes des associations. Des travaux ont été demandés pour remédier à certains dysfonctionnements.

Concernant les jeux installés à l'accueil de loisirs et près du skate park, il a été demandé de mettre le sol en état pour éviter que les enfants ne se blessent et de veiller à la conformité des jeux au regard de la sécurité.

Par ailleurs, suite à la consultation lancée pour l'aménagement d'un plateau multisports près de l'accueil Loisirs,

c'est le fournisseur Sport Nature qui a été retenu pour un montant de 31 766,66 € TTC.

VOIRIE

Programme pour 2011 :

Ce programme, établi par l'adjoint délégué Jean-Paul Oillac avec la commission Voirie, comprendra les travaux suivants :

- curage des fossés dans le secteur de Saint-Cry,
- goudronnage en bicouche des chemins ruraux (Buissonnets - Bézidan - Bonne-Façon - Rual Bizeul - Darun - Tilloué - lotissement de la Ville Aubin),
- aménagement d'un passage pour piétons près de l'accueil de loisirs,
- réalisation d'un accès au cimetière du bourg pour les personnes à mobilité réduite et 1^{re} tranche d'aménagement de ce cimetière,
- travaux de voirie - réseaux divers à la Ville Frabourg (Opération Bretagne Sud Habitat),
- aménagement du lotissement de l'Orée du Bois (2^e tranche),
- aménagement de la rue des Lilas (2^e tranche),
- travaux de voirie et réseaux divers dans le lotissement de la Ville Aubin.

Jean-Paul Oillac, dans une réunion ultérieure, a donné les résultats de la consultation d'entreprises relative à ces travaux de voirie :

- Entreprise BERTHAUD 107 491,94 € T.T.C.
- Entreprise CHARIER TP 94 637,69 € T.T.C.
- Entreprise COLAS 107 187,31 € T.T.C.
- Entreprise LEMÉE TP 105 029,73 € T.T.C.

L'assemblée a choisi l'entreprise CHARIER TP pour un marché d'un montant de 94 637,69 € TTC.

DIVERS

1 Tirage au sort des jurés d'assises 2012 :

Le tirage au sort à partir de la liste électorale a donné les neuf personnes suivantes : PERAIS Robert - CHARTIER Jean-Philippe - Mme BARDON née PINEAU Marie - Mme RUPPERT née FREOUR Martine - Mme ROUSSEL Nicole - ALLAIN Bernard - Mme DIVOT née SPINGARD Annick - Mme LE GLAND née VAILLANT Marie-France - ALLAIN Laurent.

2 Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs qui aura lieu le 25 septembre 2011 :

Une liste unique complète dénommée « Liste d'Union Nivillac » a été enregistrée. Après vote, elle a recueilli 25 voix sur 25, tant pour les délégués que pour les suppléants. Ont donc été élus :

Délégués : THOMAS Jean - PROU André - DENIGOT Béatrice - OILLIC Jean-Paul - LAPORTE Martine - DAVID Gérard - PHILIPPE Jocelyne - BRIAND Yves - MATHIEU Jean-Paul - FREOUR Jean-Claude - PERRAUD Chantal - ARDOUIN Michel - THURIAUD Michel - CHATAL Jean-Paul - GRUEL Nathalie.

Suppléants : HUGUET Evelyne - PROVOST Lionel - LEVRAUD Françoise - LE BORGNE Sabrina - JOUSSE Eric.

3 Multimedia

Pour mener à bien sa compétence « Multimédia », la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE (comme, avant elle, la Communauté de Communes du Pays de la Roche-Bernard) utilise les locaux communaux du cyber-espace situés au centre bourg (de même que sur les communes de Pécaule, Ambon et Saint-Dolay).

Les conditions dans lesquelles les locaux sont mis à la disposition de la Communauté de communes ont été définies. Pour ce faire, Arc Sud Bretagne a proposé une convention à la commune.

Celle-ci est quadriennale (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014) et prévoit que la commune met gracieusement son local à disposition et prend également à sa charge son entretien régulier.

La Communauté de Communes, quant à elle, acquitte les frais de fonctionnement, à savoir téléphone et Internet principalement et les réparations locatives courantes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis deux ans, la société VEOLIA a effectué un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non raccordées au réseau collectif. La visite s'est traduite par l'envoi à chaque propriétaire d'un rapport et par une classification des installations dans l'une des catégories suivantes :

A : acceptable

NA : non acceptable

BF : bon fonctionnement

Pour les installations classées « non acceptables », les propriétaires disposent d'un délai de 4 ans à compter de la visite pour réhabiliter leur installation. Une 2^e visite sera donc effectuée par Véolia pour constater la remise en état de l'installation ou l'absence de travaux.

Sachant, d'une part, que 25 % des installations diagnostiquées ont été jugées non acceptables et, d'autre part, qu'en raison de la densification de certains hameaux, des propriétés ne disposent pas de surface suffisante pour mettre en place un assainissement individuel, la municipalité va mener une réflexion sur la réalisation éventuelle d'un assainissement collectif pour les gros villages. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'une mission a été confiée au cabinet BOURGOIS pour établir un zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Il apparaît donc souhaitable pour ces propriétaires d'attendre les conclusions de cette étude et la position de la municipalité avant d'entreprendre les travaux nécessaires.



Le CIDFF du Morbihan a pour mission de valoriser la place des femmes dans la société, d'accompagner leur autonomie et la reconnaissance de leurs droits dans les domaines économique, professionnel, social, juridique et familial.

Ses activités sont les suivantes :

- **Informations juridiques (droit de la famille, du travail, des étrangers...).**
- **Bureau d'Accueil des Victimes de violences (conjugales, intra familiales, au travail...) : premier niveau d'écoute, information et accompagnement administratif et juridique.**

Concernant ces deux actions, des permanences sur rendez-vous sont mises en place :

→ A VANNES : dans les locaux de l'association, 9 avenue Jean Marie Bécél, les lundis, mardis et vendredis après-midi.

Une permanence au Centre social de Ménimur va démarrer le 14 septembre, un mercredi après-midi sur deux.

- **Information et accompagnement vers l'emploi et la formation en individuel et en collectif.**

Pour cela, des permanences individuelles sur rendez-vous sont organisées :

→ A VANNES : dans les locaux de l'association, 9 avenue Jean Marie Bécél, un vendredi sur deux.

Egalement, le CIDFF met en place des ateliers collectifs gratuits permettant un accompagnement à la définition de son projet professionnel (inscriptions auprès du CIDFF) :

→ **Le Pré Bilan d'Orientation Professionnelle** : Pour les femmes désireuses de reprendre une activité professionnelle, faire le point sur ses compétences, explorer les différents secteurs d'activité professionnelle, les possibilités d'emploi local.

VANNES : 22 et 27 septembre 2011

→ **Le Module Découverte de Métiers** : Pour les femmes désireuses de construire un projet d'insertion professionnelle, vérifier et confirmer ce projet en effectuant un stage en entreprise, évaluer ses compétences, élargir ses choix professionnels, acquérir des notions en création d'entreprise.

VANNES : 6, 7, 13, 17, 18 octobre 2011

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter :

Céline Benoit, Directrice,
cidff.morbihan@gmail.com

Orlane Duval, Juriste, juriste.cidff56@gmail.com
9 avenue Jean Marie Bécél 56 000 Vannes
02 97 63 52 36



Les actions d'information vers l'emploi et la formation bénéficient du concours du Fond Social Européen.

Associations

GNDB TENNIS

Loto annuel de la GNDB Tennis de Nivillac le **Dimanche 30 Octobre 2011 à 14h00** au Forum de Nivillac.

NIVILLAC ANIMATION ET CULTURE

L'Equipe de l'Association « NIVILLAC ANIMATION ET CULTURE » vous invite à découvrir le Monde et la mosaïque de ses peuples.

Voici le programme 2011 – 2012 :

- **30 septembre 2011** – MONGOLIE - Avec les derniers grands nomades
- **18 novembre 2011** – PRAGUE ET LA BOHEME - Un voyage au cœur de l'Europe
- **9 décembre 2011** – LA TURQUIE - Des empires et des hommes
- **13 janvier 2012** – LE TRANSSIBERIEN - Moscou – Vladivostok : 9 298 km
- **3 février 2012** – LES CHEMINS DE COMPOSTELLE - 1700 km sur la voie des étoiles
- **9 mars 2012** – AMERIQUES INDIENNES - De l'Alaska aux Andes
- **30 mars 2012** – YEMEN - 30 ans plus tard

Les séances au FORUM NIVILLAC à 15H00 et 20H30.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR LA COMMUNE

Spered Brezhoneg a été créé en mars 2011 par Pierre PARIS et Janine RAN-SANT, eux même nivillacois.



L'association a pour objet :

- une aide technique administrative ou promotionnelle des groupes traditionnels de musiciens et de danse de la région dans le cadre d'animations de soirées, concerts et événementiels
- la mise en place de stages de formations artistiques
- des échanges de pratiques et connaissances entre les différents membres de l'association
- des sorties culturelles pour ses adhérents.

Spered Brezhoneg organise le 1^{er} octobre 2011 un festnoz au Forum de Nivillac à 20h30 afin de faire connaître les différents groupes avec lesquels il évolue depuis le début de cette année. Seront notamment présents les groupes suivants : Spered Breizh, les An amaturien, ainsi que les élèves de l'école De musique de Nivillac.

Nous espérons une grande réussite pour de cette soirée...

ASSOCIATIONS DANSES NIVILLACOISES

- Thés dansants : 4 décembre 2011 et 12 février 2012
- Portes ouvertes : du 12 au 16 décembre (semaine 50) 2011
- Fest Noz : 10 mars 2012
- Gala de danses jazz : 1 et 2 juin 2012 pour les enfants et 8 et 9 juin pour les ados adultes.

OGEC ÉCOLE STE THÉRÈSE

- Le 16 octobre 2011 : LOTO de l'APEL de l'école.
- Le 16 décembre 2011 : Spectacle cirque de l'école Sainte-Thérèse de Saint-Cry.

BASKET CLUB DE LA VILAINE

La saison 2011 – 2012 a démarré depuis début septembre. Le club a engagé pour cette nouvelle saison 7 équipes de jeunes (5 filles et 2 garçons), 1 équipe seniors filles et 1 seniors garçons ainsi qu'1 loisirs femmes. Les entraînements, selon les catégories, ont lieu à la salle des sports le mercredi matin de 10 h à 12 h, l'après-midi de 16 h à 19 h et le vendredi de 16 h 30 à 18 h et de 20 h à 22 h. Les matchs de championnat à domicile, selon le calendrier de la FFBB, ont lieu le samedi de 13 h 30 à 23 h.

Petit et grand, garçon ou fille, il est encore possible de s'inscrire.

De plus, le club recherche un coach pour l'équipe seniors garçons : match à domicile le samedi soir à 19 h, et en déplacement, la plupart du temps, le dimanche après-midi.

LOTO : dimanche 6 novembre 2011

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente, Nathalie GRUEL au 06 73 65 38 77.

Bonne saison à toutes et à tous.

AMICALE LAÏQUE DE L'ÉCOLE LES PETITS MURINS

Le 20 novembre 2011 à 14h00 au forum de Nivillac SUPER LOTO organise par l'Amicale Laïque de l'école "les Petits Murins". De très beaux lots en perspective. Venez nombreux, en famille ou entre amis, nous rejoindre. Bar, petite restauration, gâteaux sur place.

APEL DE ÉCOLE ST MICHEL

LOTO le dimanche 8 janvier 2012 - APEL de l'école St Michel de La Roche-Bernard.

UNC

Loto le 13 novembre 2011 au Forum à 14 H animé par Gilles

CLUB DE L'AMITIÉ NIVILLACOISE

- **REPAS D'AUTOMNE**
Mercredi 5 octobre au Forum 12h30
- **REPAS-SPECTACLE**
Jeudi 3 novembre au Palais des Congrès de Nantes
- **REPAS DES ANCIENS**
Vendredi 11 Novembre
Au FORUM 12H30
Organisé par le CCAS
- **CONCOURS DE BELOTE**
Samedi 26 novembre dans le hail du FORUM 14H00
- **ASSEMBLEE GENERALE GALETTE des ROIS**
Mercredi 25 Janvier 2012
Salle du FORUM 14h00

La boîte à couleurs, école de dessin et arts plastiques

L'école de dessin, située à La Roche Bernard, est présidée par Annick BANGET et dirigée par l'artiste peintre Simone PRAT, toutes deux Nivillacoises.

Elle propose, pour la quizième année consécutive, des cours de dessin et arts plastiques basés sur des techniques variées comme le crayon, le fusain, les pastels, l'aquarelle, l'acrylique, l'encre, l'huile etc...

Les élèves travaillent régulièrement autour de l'oeuvre de grands artistes, souvent en rapport avec une exposition régionale ou nationale. Une visite d'exposition est organisée annuellement en fonction de l'offre régionale.

L'aboutissement du travail de l'année se déroule au moment de l'exposition de plus de 350 oeuvres d'élèves, à la Galerie Turner de La Roche Bernard.

Les cours s'adressent aux enfants, adolescents, adultes débutants et confirmés. Ils sont répartis en 10 séances de 1h30 par

trimestre, soit 30 cours dans l'année. Le fonctionnement de l'école est aligné sur le calendrier scolaire.

L'inscription se fait obligatoirement à l'année. Elle comprend l'adhésion à l'Association, l'assurance obligatoire, l'enseignement et les produits utilisés (sauf châssis et huiles). Elle est réglée en une seule fois, au moment de l'inscription en septembre.

Des facilités de paiement sont proposées (paiements à l'année, trimestriel ou mensuel, bons CAF et Comités d'entreprise).

L'adhésion permet de bénéficier de l'atelier libre, en dehors des heures de cours.

Tous renseignements complémentaires :

✗ sur le site www.laboiteacouleurs.org (nombreux exemples de travaux réalisés, pédagogie, fonctionnement, horaires...)

✗ par téléphone : 02 99 90 69 84 – 06 80 30 88 37

✗ par mel : laboiteacouleurs@orange.fr

Journée vente directe et marketing de réseau

La vente directe est la 3^e voie de distribution à côté de la vente en magasin et de la vente par correspondance. Elle est présente dans notre économie avec près de 280 000 vendeurs indépendants (VDI).

En 2010 la profession a progressé en France de 35 000 emplois.

Pour rappel : Signature d'un accord entre l'Etat et la Fédération de la Vente Directe et Pôle Emploi. Engagement de création de 100 000 emplois sur 3 ans.

Ce métier est une alternative. Cependant, peu ou mal connue, cette

profession est parfois mise de côté.

C'est dans ce but que nous organisons une journée dédiée à ce métier le : SAMEDI 22 OCTOBRE 2011 à MARZAN (salle des ajoncs) de 10 heures à 18 h 30.

Dans l'attente de votre réponse, qui je l'espère, sera favorable, Cordialement

Marie Renée GREAUME

conseillère - distributrice de produits à l'aloë vera

18, rue des Moulins - 56130 Marzan

02 99 90 79 54 - 06 10 23 56 05 - greaume.daniel@neuf.fr

Quatre logements à prix modérés à La Ville Frabourg

Dans le quartier de « La Ville Frabourg », la municipalité souhaite favoriser l'accession à la propriété des jeunes familles de Nivillac. Un terrain a été attribué à Bretagne-Sud-Habitat pour y réaliser entre autres 4 pavillons type T4. Ces logements vendus en location-accession sont attribués en fonction de critères de ressources (ex : pour une famille de quatre personnes, le

revenu fiscal de référence ne doit pas excéder 40 488€ en habitation principale dans un cadre de financement sécurisant. L'achat, possible au bout d'un an se fera à un prix d'environ 146 000€ exonéré de taxe foncière durant quinze ans.

Les familles intéressées par ce projet peuvent se renseigner auprès de BRETAGNE-SUD-HABITAT AU 06 72 04 63 81.

LE GROUPE DE DANSEURS REVIVAL A REMPORTE LE PRIX SPÉCIAL DU JURY DU FESTIVAL DE LA CRÉATION À LANDERNEAU

L'association REVIVAL, qui regroupe des danseurs de Missillac, Nivillac, La Chapelle des Marais, a une année 2011 très riche en activité.

Le groupe a participé le 7 mai dernier aux rencontres chorégraphiques amateurs de Loire-Atlantique à la salle du Carré d'Argent à Pontchâteau. Ce 09 juillet, il a participé au « Prix de la création – Faltaziañ » à Landerneau.

Prix de la création - Faltaziañ

La Confédération Kendalc'h, dans sa volonté d'ouverture aux autres esthétiques, a mis en place en collaboration

avec le Festival Kann Al Loar de Landerneau ce prix de la création.

Faltaziañ (imaginer) entend être un espace d'innovation, d'expression libre, « une scène tremplin » qui souhaite valoriser un aspect du patrimoine culturel de Bretagne : la danse.

Les participants ont une totale liberté d'expression. « Faltaziañ » est ouvert à tout ensemble de danse, fédéré ou non, de tout style. Une seule exigence : se référer à la culture bretonne.

L'association Revival remporte le « prix spécial du Jury »

Sept ensembles ont participé cette année à l'édition 2011 de « Faltaziañ ». Le Prix de la création a été remporté par le collec-

tif « Ar Famiji ». L'association Revival a remporté le « prix spécial du jury » en présentant une suite de danse intitulée « Déclinaison dansée autour du laridé et de l'aéroplane ».

Les prochains spectacles

Le groupe se produira le 05 novembre à Missillac et le 19 novembre dans le cadre du Téléthon à La Chapelle des Marais. Lors de ces spectacles, l'association présentera son spectacle « Ka Danse », dans lequel vous pourrez notamment découvrir « Déclinaison dansée autour du laridé et de l'aéroplane ».

Le groupe est ouvert à tous que vous soyez âgés de 20 ans à 80 ans.

Contact Jocelyne MEZAC 06 66 33 42 56

la nouvelle saison culturelle

Nous vous invitons le samedi 8 octobre dès 18h à une soirée conviviale !

Pour l'ouverture de la saison culturelle et l'inauguration du festival « Les Terres Défrichées »,

la municipalité et le centre culturel de Nivillac sont heureux de vous inviter au Forum le samedi 8 octobre,

dès 18h, pour une soirée conviviale, en chant et chanson et en gourmandises !

Nous vous proposons de venir découvrir tous les spectacles le samedi 8 octobre à 18h. A cette occasion, l'Ensemble Choral de La Roche-Bernard viendra interpréter quelques extraits de son nouveau répertoire et nous présenter un nouvel événement culturel.

A 19h30, nous enchaînerons avec l'inauguration du festival « Les Terres Défrichées ». Lors de cette soirée Cabaret, co-organisée avec l'association Tous



Art'Zimut et avec l'aide de l'ensemble des partenaires

du festival, nous ferons connaissance avec « Jaouen et les rouflakets », deux artistes nivillacois, et la belle et malicieuse SEVE.

Nous ne vous en disons pas plus, rendez-vous le samedi 8 octobre à 18h au Forum !

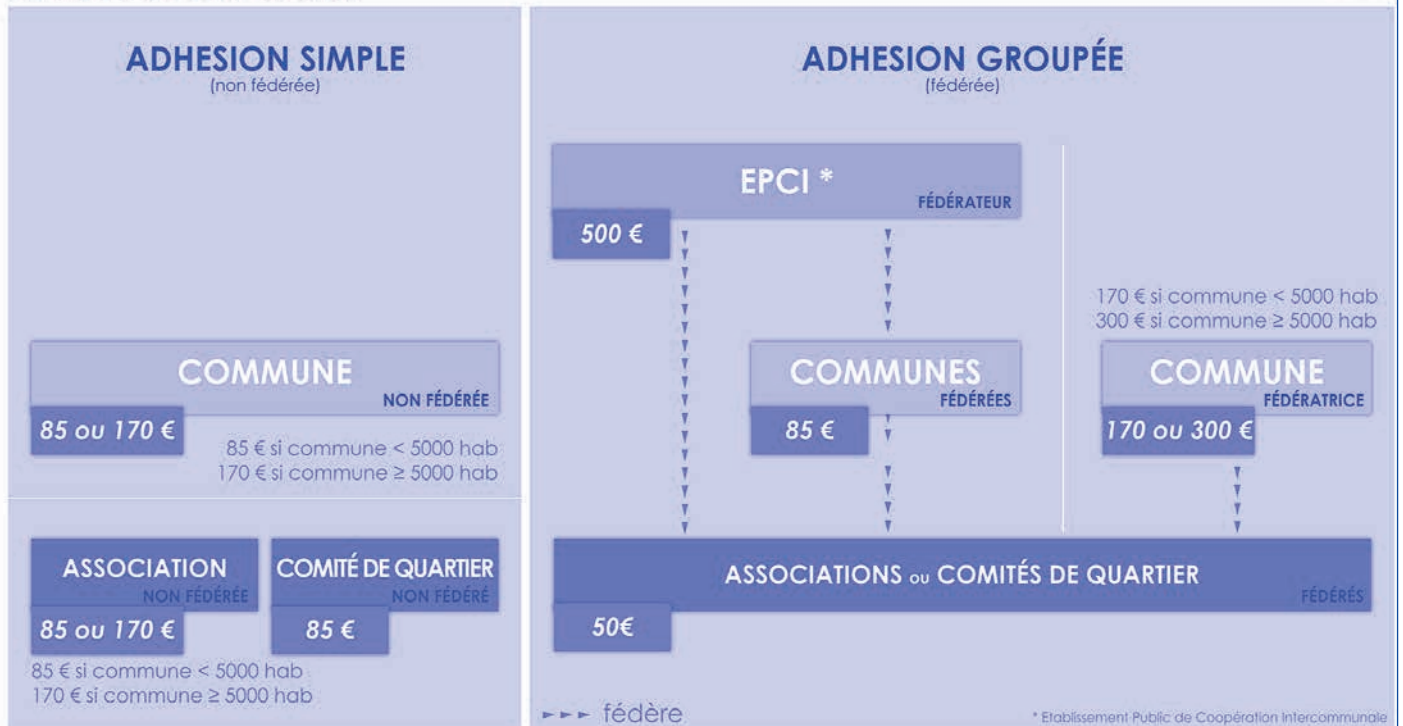
Entrée libre et gratuite.

Bar et restauration sur place.

La brochure de saison est disponible au Forum.

ADHESIONS ORGANISATEURS FNCOF

2 modes d'adhésion au choix



- Réductions SACEM
- Réductions partenariats
- Congrès régionaux
- Ateliers de formations
- Assurance et conseil juridique
- Réseau à votre écoute
- Assurances Multirisque et conseil
- Newsletter
- Concours National
- Récompenses du bénévolat
- Sites internet
- Magazine FIMag

Le Délégué Départemental de la FNCOF : **Robert Perais** - La Beurnais Burin - Burin 56130 SAINT DOLAY